

03 SEPT 2024

REF : AT/DOT A.CENTRE / SDFS/DPM/319 /2024

Alger le :

**Madame la Gérante de l'entreprise HEALTHY CLEAN**

Douar Belgaid, coop souag ben yahia N° 288, Bir el Djir, ORAN

**OBJET : Mise en demeure**

Conformément aux clauses contractuelles du marché à commande N°01/2024 signé entre Algerie Telecom DOT Alger Centre et l'entreprise de nettoyage HEALTHY CLEAN en date du 19/06/2024, portant sur la prestation de nettoyage et de desherbage au niveau des sites de la DOT Alger Centre, notament les articles 11 et article 12:

- Le personnel du cocontractant doit être de nationalité Algérienne et disposé d'un casier judiciaire vierge et d'un contrat de travail
- Le cocontractant prendra en charge et à ses frais les polices d'assurance légales et obligatoires concernant son personnel. Il s'engage aussi, à souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour tous accidents matériels ou corporels causés par son personnel à l'occasion de l'exécution de sa mission, et s'astreindre aux obligations et à l'exercice de la fonction conformément à la réglementation en vigueur.

Il a été constaté qu'à ce jour les documents en question n'ont pas été communiqués à la Direction Opérationnelles Des Telecommunications d'Alger Centre.

Par conséquent, vous êtes mis en demeure de remédier à ces carences dans un délai de 8 jours après notification de la mise en demeure, faute de quoi une résiliation aux torts exclusifs pour Algerie Telecom sera prononcée.



بن شعبان عبد الرحمان  
المدير العملي لعمليات اتصالات  
- الجزائر وسط -